



4 HOME

DISTRIBUTION CHAUFFAGE • SANITAIRE
CLIMATISATION • ENERGIES RENOUVELABLES

4 HOME

COMMERCE DE GROS
445 CHEMIN DE BELLE CROIX
ZI LA BEYNE
46000 Cahors

Téléphone : 05 32 09 46 41
Courriel : equipe@4home46.fr
Capital : 42 000,00

N° Siret : 84163483500018
N° TVA : FR46841634835

Numéro

13579

Date

31/01/25

Référence client

N° intracommunautaire client

FR94888243060

100174

IT POSE 46

ITNUP CEDRIC

575 ROUTE DU BOUNAGUET

46090 TRESPoux RASSIELS

ced.itnup@gmail.com

Référence	Désignation	Qté	PU HT	% REM	PU NET	Montant HT
NIC00189	MANCHETTE SOUPLE FF D40 FLEXH	1,00	6,68		6,68	6,68
	EcoTaxe :		0,02 €			0,02 €
NIC00126	COUDE FF 90° D40 CH88	10,00	1,13		1,13	11,30
NIC00125	COUDE MF 90° D40 CH8	10,00	1,13		1,13	11,30
NIC00122	COUDE FF 45° D40 CH44	10,00	1,01		1,01	10,10

Code	Base	Taux	Taxe
------	------	------	------

ECO	20,00	00	0,00
-----	-------	----	------

Montant Hors Taxe :	39,38
---------------------	-------

Montant Total EcoTaxe :	0,02
-------------------------	------

Montant Total TVA :	0,00
---------------------	------

Total HT

39,40

Port HT

Total TTC

47,28

Acompte

0,00

NET A PAYER

47,28

Conditions de règlement :
30J FDM

31/03/25

LCR non accep

47,28

Notre RIB : 17807 00805 95521065678 87 Code BIC : CCBPFRPTLS
IBAN : FR76 1780 7008 0595 5210 6567 887

Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI.

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du Décret n°2005-829 et de l'article L.541-10-2 du code de l'Environnement.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.
En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.